



STANDARD TERMS AND CONDITIONS

1. General.

The terms and conditions included in this document constitute the entire agreement between the parties with respect to the subject matter hereof and supersede any prior representations or agreements, oral or written and all other communications between the parties relating to the subject matter hereof, including the terms and conditions set forth on any purchase order issued by Buyer. All sales by Ademco III Ltd., doing business as ADI Global Distribution ("Seller"), are expressly conditioned by and under these terms and conditions (The "Terms"). These Terms may in some instances differ with those affixed to Buyer's purchase order or other documents, if so, any additional terms or terms conflicting with these Terms will not apply and are expressly rejected unless specifically set forth in a separate written agreement between the parties. Acceptance of Buyer's order is expressly conditioned upon Buyer's acceptance of or assent to these Terms, which shall be established by a written acknowledgment, by implication, or by acceptance or payment for products ordered hereunder. Seller's failure to object to provisions contained in any communication from Buyer shall not be deemed a waiver of these Terms. Any changes in these Terms must specifically be agreed to in writing and signed by an officer of Seller before becoming binding. Receipt by Buyer of any products sold hereunder shall be conclusively deemed acceptance of these Terms.

2. Shipment.

All shipments are made FOB Origin (EX Works Incoterms 2010 for foreign customers) unless otherwise specified. Title to products and risk of loss pass to Buyer upon shipment from Seller's warehouse. Buyer agrees to purchase any and all insurance it deems necessary to indemnify it against any loss in shipping. Buyer will determine any export license requirements, obtain any export license or other official authorization, and carry out any customs formalities for the export of goods. Buyer assumes all risk of loss in shipping and all liability for loss or damage, whether direct, indirect, consequential or otherwise, due to delays once the products have been delivered to the carrier. Buyer will comply with all applicable laws, regulations and ordinances of any governmental authority in any country having proper jurisdiction, including, without limitation, those laws of the United States or other countries that regulate the import or export of the goods provided by Seller and shall obtain all necessary import/export licenses in connection with any subsequent import, export, re-export, transfer, and use of all goods, technology and software purchases, licensed and received from Seller. Unless otherwise mutually agreed in writing, Buyer agrees that it will not use the goods in connection with any activity involving nuclear fission or fusion, any use or handling of any nuclear material, or any nuclear, chemical or biological weapons.

3. Delivery.

Seller shall not be responsible for loss, damage, delay or failure with respect to the products if due to or arising from shortage of raw materials, fires, labor troubles of any kind, accidents, breakdown of machinery, government acts of any kind, failure of manufacturers, subcontractors or suppliers to deliver materials or supplies or to provide services as agreed or contemplated by past dealings, transportation difficulties of any kind, acts of God, acts of Buyer or anything reasonably beyond Seller's control, whether or not presently occurring or contemplated by either party. Seller shall not be liable for damages, general, consequential or otherwise, or for failure to give notice of any delay until it shall have such additional time within which to deliver the products as may be reasonably necessary under the circumstances and shall have the right to apportion its inventory among its customers in such a manner as it considers acceptable. Seller shall also have the right to deliver the products in installments. Seller may terminate or suspend an order if there is a material breach by Buyer and Buyer fails to begin a cure within 10 calendar days after receipt of written notice.

4. Limited Warranty and Limitations.

Products distributed by Seller are warranted by the third-party manufacturer or pursuant to the terms of the warranty included in the packaging, for products manufactured by Seller, for a period as defined by the third-party manufacturer or in such documentation included with such products. Seller assigns to the Buyer those warranties and only those warranties extended by such third-party manufacturers or vendors for non-seller branded products and provides only those warranties included in the packaging for Seller manufactured products. Seller does not itself warranty any products other than those it manufactures (and then solely pursuant to the terms and subject to the limitations set forth in the documentation included with such products) and sells all other products only on an as is basis.

THERE ARE NO REPRESENTATIONS, WARRANTIES, OR CONDITIONS, EXPRESS OR IMPLIED, OF MERCHANTABILITY, OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR OTHERWISE, WHICH EXTEND BEYOND THE DESCRIPTION ON THE FACE HEREOF. IN NO CASE SHALL SELLER BE LIABLE TO ANYONE FOR ANY PUNITIVE, CONSEQUENTIAL OR INCIDENTAL DAMAGES FOR BREACH OF THIS OR ANY OTHER REPRESENTATION, WARRANTY OR CONDITION, EXPRESS OR IMPLIED, OR UPON ANY OTHER BASIS OF LIABILITY WHATSOEVER, EVEN IF THE LOSS OR DAMAGE IS CAUSED BY ITS OWN NEGLIGENCE OR FAULT AND EVEN IF SELLER HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH LOSSES OR DAMAGES. Seller does not represent that the products it manufactures or it sells may not be compromised or circumvented; that the products will prevent any personal injury or property loss by burglary, robbery, fire or otherwise, or that the products will in all cases provide adequate warning or protection. Buyer understands and will cause its customers to understand that a properly installed and maintained alarm may only reduce the risk of a burglary, robbery or fire without warning, but it is not insurance or a guarantee that such will not occur or will not cause or lead to personal injury or property loss. CONSEQUENTLY, SELLER SHALL HAVE NO LIABILITY FOR ANY PERSONAL INJURY, PROPERTY DAMAGE OR OTHER LOSS BASED ON ANY CLAIM AT ALL INCLUDING A CLAIM THE PRODUCT FAILED TO GIVE WARNING. HOWEVER, IF SELLER IS HELD LIABLE WHETHER DIRECTLY OR INDIRECTLY FOR ANY LOSS OR DAMAGE WITH RESPECT TO THE PRODUCTS IT SELLS, REGARDLESS OF CAUSE OF ORIGIN, ITS MAXIMUM LIABILITY SHALL NOT IN ANY CASE EXCEED THE PURCHASE PRICE OF THE PRODUCT UNDER THE SPECIFIC ORDER, WHICH SHALL BE FIXED AS LIQUIDATED DAMAGES AND NOT AS A PENALTY, AND SHALL BE THE COMPLETE AND EXCLUSIVE REMEDY AGAINST SELLER.

5. Limitation on Liability to Buyer's Customers.

Buyer agrees to limit liability to its customers to the fullest extent permitted by law. Buyer acknowledges that Seller shall only be deemed to give consumers of its products such statutory warranties as may be required by law and at no time shall Buyer represent to its customers and/or users of Seller's products that Seller provides any additional warranties (except as may be specifically provided herein with respect to products manufactured by Seller). By accepting the products, to the fullest extent permitted by law, Buyer assumes all liability for, and agrees to indemnify and hold Seller harmless against and defend Seller from, any and all suits, claims, demands, causes of action and judgments relating damages, whether for personal injury or to personal property, suffered by any person, firm, corporation or business association, including but not limited to, Buyer's customers and/or users of the products because of any failure of the products to detect and/or warn of the danger for which the products were designed or any other failure of the products whether or not such damages are caused or contributed to by the sole or joint concurring negligence of Seller.

6. Seller's Trademarks.

Buyer shall only use Seller's Trademarks ("ADI Trademarks") in the specific form and manner provided by Seller to Buyer and in strict conformity and compliance with any guidelines provided by Seller. Buyer shall not utilize any ADI Trademark for any unauthorized purpose including, but not limited to, using any ADI Trademark as part of a corporate, business, or trading name, and shall not attempt to register or own in any country any ADI Trademark, any domain name incorporating in whole or in part

any ADI Trademark or any name, trade name, domain name, keyword, mark or social or business networking/media account or identification name confusingly similar to any ADI Trademark. Buyer recognizes the validity of Seller's Intellectual Property and acknowledges that the same are the property of Seller and that no right, title or interest in Seller's Intellectual Property will be transferred to Buyer under these terms and conditions. Seller may revoke Buyer's right to use any ADI Trademarks at any time and in its sole and absolute discretion.

7. Data Use Rights.

Subject to compliance with all applicable data protection laws and regulations, Seller retains the right to utilize any and all information that is collected, generated, processed or transmitted by or through the products and all data or other information provided or transmitted to Seller regarding the operation or performance of the products in an aggregated or anonymized form for any business purpose, including product, software or service development, marketing or sales support or other analytics. To the extent that Seller does not own any such information or data, Buyer grants Seller (or shall procure for Seller) the perpetual right to use and make derivative works from such information and data for any lawful purpose.

8. Return and Repair Policies.

Return for Credit Unused Product.

At its option, Seller may accept as a return for credit unused product in its unopened original package and in a condition that could be sold as new providing the product was purchased from Seller no more than thirty (30) days prior to the date of return. Buyer must provide proof of purchase within the preceding thirty (30) days and method of payment. Buyer shall be responsible for any freight on returns and returns of product must be unopened and must include all original instructions and packaging within the original box. Special order items are, at Seller's option, non-returnable or may be returned and subject to a restocking fee. For non-returnable items, no return privileges apply.

Defective Product Replacement Policy.

Bad out of box. Solely as a convenience to Buyer provided Buyer's account is in good standing, and in Seller's sole discretion, any product that is initially defective (bad-out-of-box) may be exchanged for a new product at no charge to Buyer in accordance with the manufacturer's policy that is being passed along to Buyer by Seller or, at Seller's option, be returned for credit in accordance with the manufacturer's policy. Manufacturers' policies may vary. Buyer must provide a copy of the invoice number for the product being returned. Seller may, at Buyer's cost for freight, take the product and send it to the manufacturer. If the manufacturer determines that the product is not initially defective (bad-out-of-box) or not otherwise new or its inability to function properly is a result of user damage or abuse, Buyer shall pay Seller all charges relating to the product as well as the replacement product previously given or, if applicable, have any credit given to Buyer reversed.

Product for Repair. As a convenience to and on behalf of Buyer, provided Buyer's account is in good standing, in Seller's sole discretion, Seller may ship products for warranty or other service to the appropriate manufacturer in which event any repair, shipping or handling costs will be charged to the Buyer.

9. Taxes.

Prices do not include any municipal, state or federal sales, use, excise, value added or similar taxes. Consequently, in addition to prices specified, the amount of any present or future tax that may be imposed shall be paid by Buyer, or in lieu thereof Buyer will provide Seller with a tax exemption certificate acceptable to the taxing authorities.

10. C.O.D. Purchases; Purchases on Credit.

All freight charges shall be for Buyer's account on C.O.D. purchases whether products are accepted or not. With respect to purchases by Buyer on credit, Seller reserves the right at any time to revoke any credit extended to Buyer because of Buyer's failure to pay for any products when due or for any reason deemed good and sufficient by Seller, and in such event all subsequent shipments shall be paid for on delivery. If this invoice is not paid when due, Buyer agrees to pay all costs of the collection including agency and attorney's fees, whether incurred in or out of court, on appeal, in arbitration, in Bankruptcy court, or in any insolvency proceedings.

11. Security Interest.

Buyer grants to Seller a continuing, specific and fixed security interest (and, to the extent applicable, a purchase money security interest), and in Quebec a movable hypothec, in all of the Buyer's property, rights and assets of every nature and kind, now owned or subsequently acquired by the Buyer and at any time and from time to time existing or in which the Buyer has or acquires an interest, including all personal property (in Quebec movable), insurance policies, annuities, financial assets, accounts, chattel paper, contracts, documents of title, equipment, intangibles, inventory, investment property, money and proceeds, together with all increases, additions and accessions to any of them and all substitutions or any replacements of any of them (collectively, the "Secured Property"). For the Province of Quebec only, the hypothec created herein is for an amount equal to \$200,000. Buyer shall execute, at Seller's request, such other and further documents (including a general security agreement or in Quebec a Hypothec) as may be necessary or desirable to further evidence, perfect or amend such security interest. Upon any default by the Buyer in performing any or all of the agreements, warranties, representations, covenants and conditions of the Buyer made pursuant to these Terms or any other agreement between the Buyer and Seller from time to time, Seller may exercise all remedies available to it under applicable personal property security legislation and other applicable law and may also appoint a receiver, enter the Buyer's premises and repossess the Secured Property, dispose of the Secured Property as it sees fit, foreclose upon the Secured Property or otherwise deal with the Secured Property in such manner, upon such terms and conditions, at such time or times and place or places and for such consideration as may seem to Seller advisable and without notice to the Buyer. The Buyer acknowledges and consents to the filing by Seller of any financing statement deemed necessary or desirable by Seller under applicable personal property security legislation.

12. Promise to Pay and Late Charge on Past Due Amounts.

Buyer agrees to make all payments pursuant to the payment terms specified in the approval letter or other notice that ADI provides to Buyer. If ADI does not receive payment for an invoice by the payment due date, the entire outstanding balance of all open invoices on Buyer's account shall become immediately due and payable. Buyer agrees to pay ADI a late charge in the amount of 1.5% (or the maximum rate permitted by law if less) of the delinquent amount remaining of the entire outstanding balance of all invoices on the first payment due date after Buyer's failure to pay and monthly thereafter. Buyer may not set off invoiced amounts against sums that are due from Seller. ADI's extension of credit is subject to Buyer maintaining its current credit standing. Credit memos must be used on outstanding balances or future purchases. In the event Buyer's account with Seller is dormant for more than three (3) months and has a credit balance, Seller may apply such balance against any future purchases at any time at Seller's discretion until such credit balance is used in full. For accounts past due longer than 90 days with open credits, Seller may apply such credits against any debit balance which has remained open for 90 days or more.

13. Invoice Disputes.

All invoice disputes must be submitted to Seller in writing within 30 days following the date of any such invoice. Thereafter, and absent written notice prior to the expiration of 30 days from the invoice date, Buyer waives any and all rights it may have to dispute the validity, existence or amount of such invoice.

14. Import/Export Laws. Buyer will comply with all import, export and re-export control laws and regulations as required. Export of product without the proper license is prohibited.

15. Waiver.

No waiver by Seller of any of these Terms shall be deemed to constitute a waiver of any other Terms or a waiver of the same or any other provision with regard to portions of this transaction or future transactions. No waiver by course of conduct or custom usage can occur.

16. Error.

Stenographic and clerical error and omissions in the invoice are subject to correction.

17. Applicable Law and Jurisdiction.

The Terms shall be deemed governed by the laws of the Province of Ontario and the laws of Canada applicable therein (save and except for the hypothec provided in Section 10 above which shall be governed by the laws of the Province of Quebec) and such laws shall govern its validity, performance and construction. The Ontario General Division Courts in Toronto, Ontario shall have exclusive jurisdiction of any claims arising out of these Terms or any product order. The parties submit to the personal jurisdiction of the courts located in Toronto, Ontario.

18. Assignment.

Neither party will assign any rights or obligations under these Terms without advance written consent of the other Party, which consent will not be unreasonably withheld. Either party may assign these Terms in connection with the sale or transfer of all or substantially all the assets of the business to which they pertain. Any attempt to assign or delegate in violation of this clause will be void.

19. English Language.

The parties hereto confirm that it is their wish that these Terms as well as other documents relating hereto, including notices and product orders, have been and shall be drawn up in the English language only. Les parties aux présentes confirment leur volonté que cette convention de même que tous les documents, y compris tous avis et commandes de produits, s'y rattachant, soient rédigés en langue anglaise seulement.

CONDITIONS GÉNÉRALES STANDARD

1. Général.

Les conditions générales figurant dans le présent document constituent l'intégralité de l'accord entre les parties en regard au sujet des présentes, et remplacent toute déclaration ou tout accord précédent, qu'il soit oral ou écrit, ainsi que toutes les autres communications entre les parties en relation avec le sujet des présentes, y compris les conditions générales figurant sur tout bon de commande délivré par l'Acheteur. Toutes les ventes de Ademco III Ltd., effectuant des transactions en tant qu'ADI Global Distribution (« Vendeur »), sont expressément conditionnées par et selon les présentes conditions générales (Les « Conditions »). Les présentes Conditions peuvent, dans certains cas, différer de celles jointes au bon de commande ou autres documents de l'Acheteur. Si tel est le cas, toutes les autres conditions générales entrant en conflit avec les présentes Conditions ne s'appliquent pas et sont expressément rejetées, sauf indication spécifique dans un accord écrit distinct entre les parties. L'acceptation du bon de la part de l'Acheteur est expressément conditionnée à l'acceptation de ou au consentement aux présentes Conditions de la part de l'Acheteur, qui doit être établi par une attestation écrite, implicitement ou par acceptation ou paiement des produits commandés selon les modalités des présentes. L'absence de contestation, de la part du Vendeur, des dispositions figurant dans toute communication provenant de l'Acheteur ne saurait être considérée comme une renonciation aux présentes Conditions. Toute modification des présentes Conditions doit être spécifiquement convenue par écrit et signée par un dirigeant du Vendeur avant de devenir obligatoire. La réception, de la part de l'Acheteur, de tout produit vendu selon les modalités des présentes est irréfutablement considérée comme une acceptation des présentes Conditions.

2. Expédition.

Toutes les expéditions sont effectuées franco à bord origine (Incoterms 2010 EX Works pour les clients étrangers), sauf indication contraire La propriété des produits et le risque de perte sont transférés à l'Acheteur lors de l'expédition depuis l'entrepôt du Vendeur. L'Acheteur accepte d'acheter toute assurance qu'il juge nécessaire pour l'indemniser contre toute perte dans le cadre de l'expédition. L'Acheteur détermine toutes les exigences relatives aux licences d'exportation, obtient toutes les licences d'exportation ou autres autorisations officielles requises et effectue toutes les formalités douanières pour l'exportation de marchandises. L'Acheteur assume tous les risques de perte dans le cadre de l'expédition et toutes les responsabilités des pertes ou dommages, qu'ils soient directs, indirects, consécutifs ou autres, causés par des retards, une fois que les produits ont été livrés au transporteur. L'Acheteur respecte toutes les lois, réglementations et ordonnances applicables de toute autorité gouvernementale dans tout pays ayant juridiction, notamment, sans s'y limiter, les lois des États-Unis ou des autres pays qui réglementent l'importation ou l'exportation des marchandises fournies par le Vendeur, et obtient toutes les licences d'importation/exportation requises en relation avec tout(e) importation, exportation, réexportation, transfert et utilisation ultérieure(s) de l'ensemble des marchandises, de la technologie et des achats de logiciels, couverts par une licence et fournis par le Vendeur. Sauf accord contraire mutuel par écrit, l'Acheteur accepte de ne pas utiliser les marchandises dans le cadre de toute activité impliquant une fission ou une fusion nucléaire ou toute utilisation ou manipulation de toute substance nucléaire ou de toute arme nucléaire, chimique ou biologique.

3. Livraison.

Le Vendeur n'est pas responsable des pertes, dommages, retards ou défauts concernant les produits s'ils sont dus à ou s'ils découlent de la pénurie de matières premières, d'un incendie, de problèmes de main-d'œuvre de toute sorte, d'accidents, de panne de machines, d'actions gouvernementales de toute sorte, de défaut de livraison de matériaux ou de stocks de la part des fabricants, des sous-traitants ou des fournisseurs conformément à ce qui était convenu ou prévu par les transactions antérieures, de difficultés relatives au transport de toute sorte, d'une catastrophe naturelle, d'actions de la part de l'Acheteur ou de toute autre cause raisonnablement hors du contrôle du Vendeur, qu'elle se produise actuellement ou qu'elle soit envisagée par l'une des parties, ou non. Le Vendeur n'est pas responsable des dommages, généraux, consécutifs ou autres, ou du défaut de donner avis de tout retard avant de disposer du délai supplémentaire pour la livraison des produits qui peut être raisonnablement nécessaire dans les circonstances, et à le droit de répartir ses stocks entre ses clients comme il le considère acceptable. Le Vendeur a également le droit de livrer les produits de façon échelonnée. Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de suspendre une commande sur violation substantielle de la part de l'Acheteur et si l'Acheteur n'entreprend pas les démarches de recouvrement dans les 10 jours civils suivant la réception d'un avis écrit.

4. Garantie limitée et restrictions.

Les produits distribués par le Vendeur sont garantis par le fabricant tiers, ou conformément aux conditions de la garantie incluses dans l'emballage pour les produits fabriqués par le Vendeur, pour

une période définie par le fabricant tiers ou dans ladite documentation incluse avec lesdits produits. Le Vendeur affecte à l'Acheteur ces garanties et uniquement les garanties prolongées par les fabricants ou fournisseurs tiers pour les produits qui ne portent pas la marque du Vendeur, et fournit uniquement les garanties incluses dans l'emballage pour les produits fabriqués par le Vendeur. Le Vendeur ne garantit lui-même aucun autre produit que ceux qu'il fabrique (et exclusivement conformément aux conditions et sous réserve des restrictions stipulées dans la documentation incluse avec lesdits produits) et vend tous les autres produits uniquement en l'état.

IL N'EXISTE AUCUNE DÉCLARATION, GARANTIE OU CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE CONVENANCE À UNE FIN PARTICULIÈRE, DONT LA PORTÉE EST PLUS LARGE QUE LA DESCRIPTION INCLUSE DANS CETTE GARANTIE. LE VENDEUR N'EST EN AUCUN CAS RESPONSABLE ENVERS QUICONQUE DE DOMMAGES PUNITIFS, CONSÉCUTIFS OU ACCIDENTELS, EN RAISON DE LA VIOLATION DE LA PRÉSENTE OU D'UNE AUTRE DÉCLARATION, GARANTIE OU CONDITION, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, NI AUX TERMES DE QUELQUE AUTRE RÉGIME DE RESPONSABILITÉ, QUEL QU'IL SOIT, MÊME SI LA PERTE OU LE DOMMAGE EST CAUSÉ PAR SA PROPRE NÉGLIGENCE OU FAUTE, ET MÊME SI LE VENDEUR A ÉTÉ AVISÉ DU RISQUE DESDITES PERTES OU DESDITS DOMMAGES. Le vendeur ne garantit pas que les produits qu'il fabrique ou vend ne peuvent être compromis ni contournés, qu'ils évitent les préjudices personnels ou les pertes matérielles attribuables à un cambriolage ou à un vol, à un incendie ou à une autre cause, ni que les produits donneront l'alerte ou offriront une protection adéquate dans tous les cas. L'Acheteur comprend et fait comprendre à ses clients qu'un système d'alarme bien installé et bien entretenu ne fait que réduire le risque de cambriolage, de vol ou d'incendie sans alerte, mais qu'il n'assure pas ou ne garantit pas que ces événements ne se produiront pas ou qu'ils ne causeront pas ou n'entraîneront pas de préjudice personnel ou de pertes matérielles. PAR CONSÉQUENT, LE VENDEUR NE SERA AUCUNEMENT RESPONSABLE DES PRÉJUDICES PERSONNELS, DES DOMMAGES MATÉRIELS OU D'AUTRES PERTES REPOSANT SUR QUELQUE RÉCLAMATION QUE CE SOIT, NOTAMMENT TOUTE RÉCLAMATION FONDÉE SUR LE FAIT QUE LE PRODUIT N'A PAS DONNÉ L'ALERTE. **NÉANMOINS, SI LE VENDEUR EST TENU RESPONSABLE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DE TOUTE PERTE OU DE TOUT DOMMAGE EN LIEN AVEC LES PRODUITS QU'IL VEND, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE OU L'ORIGINE, SA RESPONSABILITÉ MAXIMALE NE DOIT, EN AUCUN CAS, DÉPASSER LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT LE, QUI DOIT ÊTRE FIXÉ SOUS LA FORME DE DOMMAGES ET INTÉRÊTS, ET NON D'UNE AMENDE, MONTANT QUI CONSTITUE LE SEUL ET UNIQUE RECOURS CONTRE LE VENDEUR.**

5. Limitation de la responsabilité envers les clients de l'Acheteur.

L'Acheteur accepte de limiter la responsabilité envers ses clients dans toute la mesure autorisée par la loi. L'Acheteur reconnaît que le Vendeur est uniquement réputé donner aux clients de ses produits les garanties statutaires qui peuvent être requises par la loi, et à aucun moment l'Acheteur ne déclare à ses clients et/ou aux utilisateurs des produits du Vendeur que le Vendeur fournit toute garantie supplémentaire (sauf indication spécifique dans les présentes en ce qui concerne les produits fabriqués par le Vendeur). En acceptant les produits, dans toute la mesure autorisée par la loi, l'Acheteur assume toute la responsabilité, et accepte d'indemniser, de décharger de toute responsabilité et de défendre le Vendeur en cas de toutes poursuites, toute réclamation, demande, cause d'action et tout jugement en relation avec des dommages, ayant causé un préjudice personnel ou une perte matérielle à toute personne, entreprise, société ou association professionnelle, notamment, sans s'y limiter, aux clients de l'Acheteur et/ou aux utilisateurs des produits, à cause de tout manquement d'indication sur les produits permettant de détecter et/ou d'avertir du danger relatif à la conception des produits ou de tout autre défaut du produit, que lesdits dommages soient causés par la seule négligence du Vendeur ou non.

6. Marques commerciales du Vendeur.

L'Acheteur est autorisé à utiliser les marques commerciales du Vendeur (« Marques commerciales ADI ») seulement dans la mesure précise imposée par le Vendeur à l'Acheteur et selon la stricte conformité aux directives décrites par le Vendeur. L'Acheteur ne doit pas utiliser l'une ou l'autre des Marques commerciales ADI à toute fin non autorisée, y compris, sans s'y limiter, l'utilisation d'une Marque commerciale ADI en tant que partie de nom de société, nom d'entreprise ou nom commercial. Il ne doit par ailleurs pas tenter d'enregistrer ou de posséder, peu importe le pays, l'une ou l'autre des Marques commerciales ADI, tout nom de domaine qui comprend en partie ou en intégralité l'une ou l'autre des Marques commerciales ADI, ou tout nom, nom commercial, nom de domaine, mot clé, compte de réseautage ou de média social, d'affaires ou lié à la marque, ou un nom d'identification qui pourrait ressembler à l'une ou l'autre des Marques commerciales ADI. L'Acheteur reconnaît la validité de la propriété intellectuelle du Vendeur et accepte que celle-ci soit la propriété du Vendeur, et qu'aucun droit, titre ou intérêt lié à la propriété intellectuelle du Vendeur ne sera transférée à l'Acheteur en vertu des présentes conditions. Le Vendeur se réserve le droit de révoquer à tout moment et à sa seule discrétion le droit de l'Acheteur d'utiliser l'une ou l'autre des Marques commerciales ADI.

7. Droits d'utilisation des données.

En conformité à toutes les lois et règlements applicables concernant la protection des données, le Vendeur se réserve le droit d'utiliser tout renseignement collecté, généré, traité ou transmis depuis ou par l'entremise de produits, ainsi que toute donnée ou autres renseignements fournis ou transmis au Vendeur concernant l'utilisation ou le rendement des produits de manière agrégée ou sous forme anonyme à toute fin commerciale, y compris la conception de produits, le développement de logiciels ou la création de services, ainsi que le marketing ou l'assistance commerciale ou autres données analytiques liées à ceux-ci. Dans l'éventualité où le Vendeur ne possède pas l'un ou l'autre de ces renseignements ou données, l'Acheteur accorde au Vendeur (ou doit fournir au Vendeur) les droits illimités d'utiliser et de produire des dérivés de tels renseignements et données à des fins juridiques.

8. Politiques de retour et de réparation.

Retour pour crédit d'un produit non utilisé.

Le Vendeur peut, à sa discrétion, accepter le retour pour crédit d'un produit non utilisé dans son emballage non ouvert et dans un état qui permettrait de le vendre comme neuf, à condition que le produit n'ait pas été acheté auprès du Vendeur plus de trente (30) jours avant la date de retour. L'Acheteur doit fournir une preuve d'achat délivrée au cours des trente (30) jours précédents et de la méthode de paiement. L'Acheteur est responsable de tous les frais de transport liés aux retours, et les produits renvoyés doivent se trouver dans la boîte d'origine, qui ne doit pas avoir été ouverte et qui doit comporter toutes les instructions et l'emballage d'origine. Les éléments spéciaux de la commande ne peuvent pas être renvoyés, ou peuvent être renvoyés et soumis à des frais de restockage, à la discrétion du Vendeur. Pour les éléments ne pouvant être retournés, aucun privilège de retour ne s'applique.

Politique de remplacement des produits défectueux.

Défectueux dès sa sortie de l'emballage : à titre de commodité pour l'Acheteur uniquement, à condition que le compte de l'Acheteur soit en règle, et à la seule discrétion du Vendeur, tout produit qui est initialement défectueux (défectueux dès sa sortie de l'emballage) peut être échangé par un nouveau produit, sans frais pour l'Acheteur, conformément à la politique du fabricant qui est transférée à l'Acheteur par le Vendeur ou, à la discrétion du Vendeur, être retourné pour crédit conformément à la politique du fabricant. Les politiques des fabricants peuvent varier. L'Acheteur doit fournir une copie du numéro de facture du produit renvoyé. Le Vendeur peut prendre le produit et l'envoyer au fabricant, l'Acheteur assumant les frais de transport. Si le fabricant détermine que le produit n'est pas initialement défectueux (défectueux dès sa sortie de l'emballage), n'est pas neuf ou que son incapacité à fonctionner correctement est due à un endommagement ou à une utilisation abusive de la part de

l'utilisateur, l'Acheteur paie au Vendeur tous les frais relatifs aux produits, ainsi que le produit de remplacement précédemment donné ou, le cas échéant, rembourse tout crédit attribué à l'Acheteur.

Produit à réparer : à titre de commodité pour et au nom de l'Acheteur, à condition que le compte de l'Acheteur soit en règle, et à la seule discrétion du Vendeur, le Vendeur peut expédier des produits pour garantie ou pour un autre service au fabricant correspondant, auquel cas tous les frais de réparation, d'expédition ou de manipulation sont facturés à l'Acheteur.

9. Taxes.

Les prix ne comprennent pas toute taxe de vente, d'utilisation, d'accise, sur la valeur ajoutée municipale, nationale ou fédérale, ou similaire. Par conséquent, en plus des prix indiqués, le montant de toute taxe actuelle ou future qui peut être imposée doit être payé par l'Acheteur, ou bien l'Acheteur fournit au Vendeur un certificat d'exonération fiscale acceptable pour les administrations fiscales.

10. Achats contre remboursement; achats à crédit.

Tous les frais de port doivent être portés au compte de l'Acheteur sur les achats contre remboursement, que les produits soient acceptés ou non. En ce qui concerne les achats à crédit effectués par l'Acheteur, le Vendeur se réserve le droit, à tout moment, de révoquer tout crédit prolongé accordé à l'Acheteur, à cause du défaut de paiement exigible de tout produit de la part de l'Acheteur ou pour toute raison jugée bonne et suffisante de la part du Vendeur. Dans ce cas, tous les frais d'expédition ultérieurs sont payés au moment de la livraison. Si cette facture n'est pas payée à la date d'exigibilité du paiement, l'Acheteur accepte de payer tous les frais de recouvrement, tels que les frais d'agence et les honoraires d'avocats, qu'ils soient encourus à l'intérieur ou en dehors du tribunal, en appel, en arbitrage, dans un tribunal de la faillite ou dans le cadre de toute procédure d'insolvabilité.

11. Sûreté.

L'Acheteur accorde au Vendeur une sûreté continue, précise et fixe (et, dans la mesure applicable, une sûreté d'achats monétaires), et au Québec une hypothèque mobilière, dans le cas de tous les droits, propriétés et actifs de l'Acheteur, de toute nature et tout type, étant actuellement la propriété ou acquis subséquemment par l'Acheteur et à tout moment et occasionnellement en cours, ou dans le cas où l'Acheteur démontre un intérêt actuel ou acquis ultérieurement, y compris toute propriété personnelle (au Québec, mobilière), police d'assurance, rente, actif financier, compte, mobilier, contrat, titre documentaire, équipement, bien incorporel, inventaire, propriété à fins d'investissement, somme monétaire et produit, l'ensemble incluant toutes augmentations, tous ajouts et accessions pour l'une ou l'ensemble des substitutions ou tout remplacement de l'un ou l'autre (collectivement, la « Propriété sécurisée »). Pour la province du Québec seulement, l'hypothèque créée aux présentes est pour un montant équivalent à 200 000 \$. L'Acheteur exécute, à la demande du Vendeur, les autres documents et documents supplémentaires (y compris une entente globale de sécurité ou une hypothèque au Québec) qui sont nécessaires ou souhaitables pour démontrer, parfaire ou modifier ladite sûreté. Dans l'éventualité où l'Acheteur est en défaut de répondre à l'une ou l'autre des exigences de ces ententes, garanties, représentations, covenants et conditions émises par le Vendeur en vertu de ces Conditions ou de toute autre entente établie sporadiquement entre l'Acheteur et le Vendeur, le Vendeur peut y appliquer tout recours à sa disposition selon les lois applicables sur la sécurité des propriétés personnelles ou toute autre loi applicable. Le Vendeur peut par ailleurs désigner un séquestre, accéder aux emplacements de l'Acheteur et reprendre possession des propriétés sécurisées, disposer de la propriété sécurisée selon son jugement, forclore la propriété sécurisée ou, le cas échéant, gérer la propriété sécurisée, en fonction des conditions établies, dans les délais établis, et lieu ou lieux établis, et pour toute considération qui semble appropriée au Vendeur, et sans en aviser l'Acheteur. L'Acheteur accepte et consent à la consignation par le Vendeur de tout relevé financier estimé nécessaire ou souhaitable par le Vendeur, en vertu des lois applicables sur la sûreté de la propriété personnelle.

12. Promesse de paiement et frais de retard sur les montants en souffrance.

L'Acheteur accepte d'effectuer tous les paiements conformément aux conditions de paiement spécifiées dans la lettre d'approbation ou autre avis qu'ADI remet à l'Acheteur. Si ADI ne reçoit pas le paiement d'une facture à la date d'exigibilité du paiement, l'intégralité du solde impayé de toutes les factures en cours sur le compte de l'Acheteur devient immédiatement due et payable. L'Acheteur accepte de verser à ADI des frais de retard s'élevant à 1,5 % (ou le taux maximum autorisé par la loi s'il est inférieur) de la somme en souffrance restante sur l'intégralité du solde impayé de toutes les factures, à la date d'exigibilité du premier paiement, après le défaut de paiement de l'Acheteur, et tous les mois par la suite. L'Acheteur pourrait ou pourrait ne pas facturer des compensations de montants liés à des sommes dues de la part du Vendeur. L'octroi de crédit par ADI est sujet au maintien par l'Acheteur de sa solvabilité actuelle. Les notes de crédit doivent être utilisées sur les soldes impayés ou sur les achats ultérieurs. Dans un tel cas où le compte de l'Acheteur auprès du Vendeur est inactif durant une période supérieure à trois (3) mois et qu'un solde créancier subsiste, le Vendeur pourrait appliquer un tel solde sur tout achat futur à tout moment, et à la discrétion du Vendeur, jusqu'à ce qu'un tel solde créancier soit utilisé dans son intégralité. Dans le cas de comptes dont le crédit est à découvert durant plus de 90 jours, le Vendeur pourrait appliquer un tel crédit sur tout solde débiteur qui demeure ouvert durant 90 jours ou plus.

13. Contestations de factures.

Toutes les contestations de factures doivent être soumises au Vendeur par écrit dans un délai de 30 jours à compter de la date de ladite facture. En l'absence de tout avis écrit avant l'expiration du délai de 30 jours à compter de la date de facturation, l'Acheteur renonce à tous les droits qu'il peut avoir pour contester la validité, l'existence ou le montant de ladite facture.

14. Lois sur les importations et les exportations.

L'Acheteur doit se plier, le cas échéant, à l'ensemble des lois et règlements de contrôle des importations, exportations et réexportations. L'exportation de produits sans posséder les permis appropriés est strictement interdite.

15. Renonciation.

Aucune renonciation de la part du Vendeur à l'une de ces Conditions ne doit être considérée comme une renonciation à toute autre Condition ou une renonciation à la disposition ou à toute autre disposition en ce qui concerne des éléments de cette transaction ou des transactions futures. Aucune renonciation ne peut avoir lieu en raison d'un comportement ou d'une coutume.

16. Erreur.

Les erreurs sténographiques et administratives, ainsi que les omissions dans la facture font l'objet d'une correction.

17. Législation et juridiction applicables.

Les Conditions sont régies par les lois de la province de l'Ontario et des lois du Canada applicables ci-contre (à l'exclusion de l'hypothèque, comme établi dans l'Article 10 ci-dessus, qui est régie par les lois de la province de Québec). Lesdites lois régissent la validité, l'exécution et l'établissement des Conditions. La Cour de l'Ontario (Division générale), à Toronto, Ontario, détient l'autorité exclusive sur toute revendication découlant de ces Conditions ou de toute commande de produit. Les parties se conforment aux autorités personnelles des cours situées à Toronto, Ontario.

18. Cession.

Aucune partie ne cède aucun droit ou obligation en vertu des présentes Conditions sans consentement préalable écrit de l'autre Partie, dont le consentement n'est pas refusé de manière déraisonnable. Chaque partie peut céder les présentes Conditions dans le cadre de la vente ou du transfert de

l'intégralité ou de presque tous les actifs de l'entreprise à laquelle ils appartiennent. Toute tentative de cession ou de délégation en violation de la présente clause est nulle.

19. Langue anglaise.

The parties hereto confirm that it is their wish that these Terms as well as other documents relating hereto, including notices and product orders, have been and shall be drawn up in the English language only. Les parties aux présentes confirment leur volonté que cette convention de même que tous les documents, y compris tous avis et commandes de produits, s'y rattachant, soient rédigés en langue anglaise seulement.



**ORIGINAL INVOICE/
FACTURE ORIGINAL**

PAGE	INVOICE DATE DATE DE LA FACTURE
1	07/24/20
INVOICE NO	NO DE LA FACTURE
	MX17LH01
	-127.13
	09/07/20

CUSTOMER NUMBER

71359-000

NO. DE CLIENT

**PLEASE PAY THIS AMOUNT
S.V.P PAYER CE MONTANT**

DUE DATE

PO BOX 9442-POSTAL STATION A
TORONTO, ON M5W 4E1

MEDI-CALL CANADA
1769 ST-LAURENT BOUL
SUITE 130
OTTAWA, ONT K1G5X7

REMIT TO:

ADEMCO III LTD., DBA ADI
PO BOX 9442-POSTAL STATION A
TORONTO, ON M5W 4E1

TEL: (844) 558-0506
FAX: (302) 689-4991

PLEASE DETACH AND ENCLOSE TOP PORTION WITH YOUR PAYMENT
S.V.P DETACHER ET JOINDRE A VOTRE PAIEMENT

MAKE CHECK PAYABLE AND REMIT TO ABOVE ADDRESS
FAIRE PARVENIR PAIEMENT A L'ADRESSE CI-HAUT



**CUSTOMER NUMBER
NO. DE CLIENT**

71359-000

**INVOICE NUMBER
NO. DE FACTURE**

MX17LH01

DATE

07/24/20

**RETAIN THIS PORTION
FOR YOUR RECORDS**

**CONSERVER CETTE PARTIE
POUR VOS DOSSIERS**

SHIP DATA/ITEM DESCRIPTIONS	CATALOG NUMBER	QTY SHIPPED QTE EXPEDIEE	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	AMOUNT MONTANT
SHIP FROM: OTTAWA1 TO: OTTAWA, ONT SHIP VIA: GROUND G RMA=010074292 ORIGORD=MB87HM02 2-BTTN MULTI-PURPOSE PANIC NO ALARM, SUPERVISION OK	5802WXT-2	-1	37.50	-37.50
RMA=010074291 ORIGORD=MB87HM02 2-BTTN MULTI-PURPOSE PANIC NO ALARM, SUPERVISION OK	5802WXT-2	-1	37.50	-37.50
RMA=010074293 ORIGORD=MB87HM02 2-BTTN MULTI-PURPOSE PANIC NO ALARM, SUPERVISION OK	5802WXT-2	-1	37.50	-37.50

TOTAL MATERIAL -112.50

P.S.T./T.V.P. .00

G.S.T./T.P.S. -14.63

FREIGHT/FRET .00

**TOTAL INVOICE
MONTANT TOTAL** -127.13

DUE DATE 09/07/20

MERCI ! THANK YOU !
T.P.S./G.S.T NBR 754522118RT0001

THANK YOU FOR YOUR ORDER/MERCI

SEE REVERSE SIDE FOR TERMS AND CONDITIONS OF SALE, INCLUDING LIMITED WARRANTY.
VOIR AU VERSO POUR LES TERMET CONDITIONS DE VENTE EL LES LIMITES DE LA GARANTIE.
1-1/2% (18% PER ANNUM) SERVICE CHARGED MONTHLY ON BALANCE OVER 30 DAYS.
EST AJOUTEE SUR LE SOLDE APRES 30 JOURS. NO RETURNS ACCEPTED WITHOUT WRITTEN PERMISSION.



**ORIGINAL INVOICE/
FACTURE ORIGINAL**

PAGE	INVOICE DATE DATE DE LA FACTURE
1	07/24/20
INVOICE NO NO DE LA FACTURE	
Z1WMG002	
90.39	
09/07/20	

CUSTOMER NUMBER

71359-000

NO. DE CLIENT

**PLEASE PAY THIS AMOUNT
S.V.P PAYER CE MONTANT**

DUE DATE

REMIT TO:

ADEMCO III LTD., DBA ADI
PO BOX 9442-POSTAL STATION A
TORONTO, ON M5W 4E1

TEL: (844) 558-0506
FAX: (302) 689-4991

PO BOX 9442-POSTAL STATION A
TORONTO, ON M5W 4E1

MEDI-CALL CANADA
1769 ST-LAURENT BOUL
SUITE 130
OTTAWA, ONT K1G5X7

PLEASE DETACH AND ENCLOSE TOP PORTION WITH YOUR PAYMENT
S.V.P DETACHER ET JOINDRE A VOTRE PAIEMENT

MAKE CHECK PAYABLE AND REMIT TO ABOVE ADDRESS
FAIRE PARVENIR PAIEMENT A L'ADRESSE CI-HAUT



**CUSTOMER NUMBER
NO. DE CLIENT**

71359-000

**INVOICE NUMBER
NO. DE FACTURE**

Z1WMG002

DATE

07/24/20

**RETAIN THIS PORTION
FOR YOUR RECORDS**

**CONSERVER CETTE PARTIE
POUR VOS DOSSIERS**

SHIP DATA/ITEM DESCRIPTIONS	CATALOG NUMBER	QTY SHIPPED QTE EXPEDIEE	UNIT PRICE PRIX UNITAIRE	AMOUNT MONTANT
SHIP FROM: OTTAWA1 TO: PICKED UP H/W-TO-WRLS MOD CONV 9-ZONE W09B LG-BB	5800C2WCN MISC NONSALE	1 1	79.99 .00	79.99 .00

MERCI ! THANK YOU !
T.P.S./G.S.T NBR 754522118RT0001

TOTAL MATERIAL	79.99
P.S.T./T.V.P.	.00
G.S.T./T.P.S.	10.40
FREIGHT/FRET	.00
TOTAL INVOICE MONTANT TOTAL	90.39
DUE DATE	09/07/20

THANK YOU FOR YOUR ORDER/MERCI

SEE REVERSE SIDE FOR TERMS AND CONDITIONS OF SALE, INCLUDING LIMITED WARRANTY.
VOIR AU VERSO POUR LES TERMET CONDITIONS DE VENTE EL LES LIMITES DE LA GARANTIE.
1-1/2% (18% PER ANNUM) SERVICE CHARGED MONTHLY ON BALANCE OVER 30 DAYS.
EST AJOUTEE SUR LE SOLDE APRES 30 JOURS. NO RETURNS ACCEPTED WITHOUT WRITTEN PERMISSION.



CUSTOMER: 71359-000
PICKED UP

ORDER DETAIL

ORDER #: Z1WVG002

Qty	Item#	Description
1	5800C2WCN	H/W-TO-WRLS MOD CONV 9-ZONE
1	MISC NONSALE	W09B LG-BB

RECIPIENT NAME: MIKE

DUPRE

RECEIVED: 07/24/2020 - 01:42 PM EST